

SEANCE DU 21 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 14/06//2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs Thierry BRUNET, Philippe DOREAU, Guy MONTIER, David MASSÉ, Benoît VANDENDORPE, Jean-Paul DURAND-MASSÉ, Gérard AMIRAUT, Caroline ANTOINE, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Maud BERTIN, Jean-Bernard ALLUIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Brigitte GRENAT, Claudy MAURICE formant la majorité des membres en exercice
Conseillers absents excusés: Isabelle GUERIN
Conseillers votants : 14
Secrétaire de séance : David MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2016/29 Avenant à la convention de récupération d'animaux

Le Conseil municipal,
Vu la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2014 décidant de confier à la Société FOURRIERE ANIMALE 37 à Rivarennnes, la récupération des animaux errants et dangereux sur le territoire de la commune, et autorisant le Maire à signer la convention entre la Commune de Marcilly-sur-Vienne et la Société FOURRIERE ANIMALE 37,
Vu l'avenant à la convention de récupération d'animaux présenté par la Société FOURRIERE ANIMALE 37 visant à actualiser les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2016.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'avenant à la convention de récupération d'animaux portant sur la modification de certains tarifs à compter du 1^{er} juillet 2016.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

2016/30 Révision du loyer – logement communal 15 rue principale au 1^{er} juillet 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation de réviser chaque année le montant du loyer, sis 15 rue principale, suivant l'indice de référence des loyers.

Soit :

- 4^{ème} trimestre 2014 : 125.29
- 4^{ème} trimestre 2015 : 125.28

D'où une variation annuelle : – 0.01 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier le loyer mensuel de Monsieur et Madame Yannick ROBINEAU pour cette année vu le faible changement de l'indice de référence des loyers.

2016/31 Avis sur l'arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des 3 Communautés de communes

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) d'Indre-et-Loire a été validé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

A compter de la publication du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, le préfet met en œuvre les périmètres prévus dans le SDCI par arrêté.

Les communes et EPCI doivent donner leur avis sur le projet de périmètre.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 validant le SDCI de l'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de communes de Sainte-Maure-de-Touraine, du Bouchardais et du Pays de Richelieu à l'exclusion des communes d'Anché, Cravant-les-Coteaux, Villeperdue et Sainte-Catherine-de-Fierbois notifié à la commune le 9 mai 2016.

Considérant que chaque EPCI et commune concernés doivent se prononcer pour avis sur le projet d'arrêté dans un délai de 75 jours à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Considérant que la fusion est prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Considérant que les arrêtés portant fusion sont pris avant le 31 décembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté fixant le périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des 3 Communautés de communes.

Propose de nommer ce nouvel EPCI : Communauté de Communes de la Touraine Sud Ouest (CCTSO).

2016/32 Devis signalisation

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de renforcer la sécurité routière à certains carrefours de la commune. Une signalisation à la fois horizontale par un marquage en peinture et verticale par des miroirs semble la plus appropriée.

L'entreprise SIGNALISATION NICOLAS de Varennes a proposé un devis pour la réalisation des travaux demandés. Ce devis s'élève à 1 336.63 € HT.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le devis de l'Entreprise SIGNALISATION NICOLAS pour un montant hors taxes de 1 336.63 Euros.

2016/33 Décision modificative n°2 – Budget principal

Monsieur le Maire indique que la commande de signalisation validée ce jour nécessite de redéployer les crédits nécessaires de l'opération 218 « amélioration des bâtiments » à l'opération 216 « voirie ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opération 218 Amélioration des bâtiments

Compte 2135 Installations générales - 5 000.00 Euros

Opération 216 Voirie

Compte 2151 Réseaux de voirie + 5 000.00 Euros

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget principal de l'année 2016.

Informations

SMICTOM

Après une rencontre avec les agents du SMICTOM, des nouveaux points de collecte ont été mis en place d'une part rues Saint Blaise et du Marais, d'autre part rue du Cellier (Les Mariaux).

ECOLE DE MUSIQUE

Concert proposé le 29 juin au camping de Marcilly.

EGLISE DE NOUATRE

Suite à la réhabilitation de l'église Saint Léger, la municipalité de Nouâtre l'inaugurera le 1^{er} juillet à 19 h.

FETE DE L'ENTRECOTE

Mercredi 13 juillet, fête nationale organisée par le Comité des Fêtes sur le terrain communal. 22h30 retraite aux flambeaux – 23 h feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*¹
Thierry BRUNET

¹ Le présent extrait du registre, sans la page 4/4 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 21 juin 2016 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2016/29 Avenant à la convention de récupération d'animaux
 2016/30 Révision du loyer – logement communal 15 rue principale au 1^{er} juillet 2016
 2016/31 Avis sur l'arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des 3
 Communautés de communes
 2016/32 Devis signalisation
 2016/33 Décision modificative n°2 – Budget principal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	<i>Absente excusée</i>
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	